



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-0034 – ISLAND
dossier lié n° 2007-1995

Maisons-Alfort, le 7 décembre 2009

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
ISLAND, identique à FREEWAY

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par DOW AGROSCIENCES SAS, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ISLAND.

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2007-1995 du 11 août 2009 relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FREEWAY ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour ISLAND est bien strictement identique à celle déclarée pour FREEWAY ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ISLAND, présentée par DOW AGROSCIENCES SAS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit FREEWAY.

Marc MORTUREUX